PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13/02/20

Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Communales et/ou sectorielles

RIVIERE

Arras Communauté Urbaine

RIVIERE

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de densité : 18 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les zones économiques
- Permettre le développement et la diversification des activités agricoles
- Conserver les parcelles à enjeux agricoles

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

CONFORTER LES CENTRALITÉS COMMUNALES

- Conforter les centres de vie : viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Conforter la trame verte en préservant les principales entités boisées et les principaux alignements d'arbres et de haies
- Conforter la trame bleue en valorisant les abords du cours d'eau et en protégeant les zones à dominante humide
- Conforter les places vertes, marqueur de centralité communale
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Maintenir l'auréole bocagère en limitant l'étalement urbain
- Préserver et conforter les corridors écologiques et paysagers

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti
- Valoriser les abords des Monuments Historiques Classés ou Inscrits : aménagement qualitatif ou conservation des perspectives visuelles

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

DÉVELOPPER EN ASSURANT UNE GESTION ECONOME DU SOL

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- OAP Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle
- Conforter le hameau dans ses limites existantes

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

- Tenir compte de la présence des cavités souterraines (non exhaustif)
- Eviter l'urbanisation dans les zones inondables
- Intégrer les nuisances générées par la RN25, axe terrestre bruyant

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Préserver les chemins ruraux pour leur fonction de desserte agricole et de randonnée ou conserver une desserte agricole
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Réaménager et requalifier les carrefours
- P Développer l'offre en stationnement
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies · Cours d'eau

Cartographie

De nombreux éléments de patrimoine bâti à protéger sont recensés. Ces derniers (trop nombreux pour être placés sur cette carte) se retrouvent sur la carte de la page suivante. Les grands types de bâtis à protéger ressemblent à ceux-ci :

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

RIVIERE

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de densité : 18 logements / ha

Zoom

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les zones économiques
- Permettre le développement et la diversification des activités agricoles
- Conserver les parcelles à enjeux agricoles

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

CONFORTER LES CENTRALITÉS COMMUNALES

- Conforter les centres de vie : viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Conforter la trame verte en préservant les principales entités boisées et les principaux alignements d'arbres et de haies
- Conforter la trame bleue en valorisant les abords du cours d'eau et en protégeant les zones à dominante humide
- Conforter les places vertes, marqueur de centralité communale
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Maintenir l'auréole bocagère en limitant l'étalement urbain
- Préserver et conforter les corridors écologiques et paysagers

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti
- Valoriser les abords des Monuments Historiques Classés ou Inscrits : aménagement qualitatif ou conservation des perspectives visuelles

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

DÉVELOPPER EN ASSURANT UNE GESTION ECONOME DU SOL

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle
- Conforter le hameau dans ses limites existantes

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

- Tenir compte de la présence des cavités souterraines (non exhaustif)
- Eviter l'urbanisation dans les zones inondables
- Intégrer les nuisances générées par la RN25, axe terrestre bruyant

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Préserver les chemins ruraux pour leur fonction de desserte agricole et de randonnée ou conserver une desserte agricole
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Développer l'offre en stationnement
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies · Cours d'eau

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

RIVIERE

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Patrimoine

Cartographie

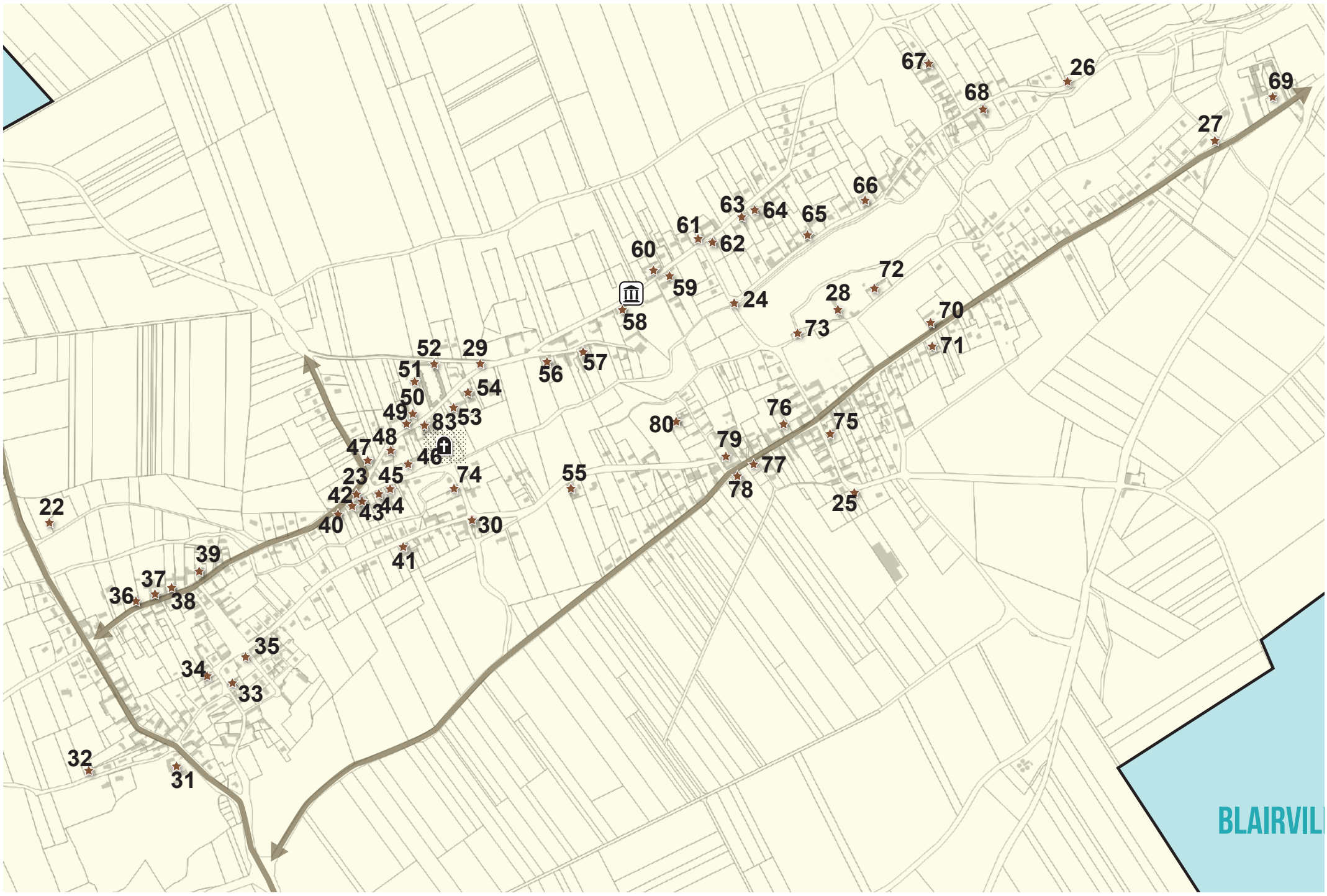

N°	Type	Commune
22	Cimetière militaire	Rivière
23	Calvaire	Rivière
24	Statue	Rivière
25	Calvaire	Rivière
26	Cimetière militaire	Rivière
27	Oratoire	Rivière
28	Château de Brétencourt	Rivière
29	Plaque commémorative	Rivière
30	Monument aux morts	Rivière
31	Château de Bellacordel	Rivière
32	Maison remarquable	Rivière
33	Maison remarquable	Rivière
34	Maison remarquable	Rivière
35	Maison remarquable	Rivière
36	Maison remarquable	Rivière
37	Maison remarquable	Rivière
38	Maison remarquable	Rivière
39	Maison remarquable	Rivière
40	Maison remarquable	Rivière
41	Maison remarquable	Rivière
42	Maison remarquable	Rivière
43	Maison remarquable	Rivière
44	Maison remarquable	Rivière
45	Maison remarquable	Rivière
46	Maison remarquable	Rivière
47	Maison remarquable	Rivière

N°	Type	Commune
48	Maison remarquable	Rivière
49	Maison remarquable	Rivière
50	Maison remarquable	Rivière
51	Maison remarquable	Rivière
52	Maison remarquable	Rivière
53	Maison remarquable	Rivière
54	Maison remarquable	Rivière
55	Maison remarquable	Rivière
56	Maison remarquable	Rivière
57	Maison remarquable	Rivière
58	Maison remarquable	Rivière
59	Maison remarquable	Rivière
60	Maison remarquable	Rivière
61	Maison remarquable	Rivière
62	Maison remarquable	Rivière
63	Maison remarquable	Rivière
64	Maison remarquable	Rivière
65	Maison remarquable	Rivière
66	Maison remarquable	Rivière
67	Maison remarquable	Rivière
68	Maison remarquable	Rivière
69	Maison remarquable	Rivière
70	Maison remarquable	Rivière
71	Maison remarquable	Rivière
72	Maison remarquable	Rivière
73	Carré des Sources	Rivière

N°	Type	Commune
74	Maison remarquable	Rivière
75	Maison remarquable	Rivière
76	Maison remarquable	Rivière
77	Maison remarquable	Rivière
78	Maison remarquable	Rivière
79	Maison remarquable	Rivière
80	Maison remarquable	Rivière